

**Procès-verbal de la réunion du CRT, secteur des adultes  
tenue à Dolbeau-Mistassini le 4 février 2010 à 10 h  
sous la présidence de Annie Tremblay**

**1. MOT DE BIENVENUE**

Annie Tremblay souhaite la bienvenue à tous.

**2. PRÉSENCES**

Annie Tremblay, François Jeanrie, Michel Tremblay, Carl Gauthier, Marien Boivin, Claude Bouchard, France Lapierre et Mario Simard.

**3. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Marien Boivin propose l'acceptation de l'ordre du jour.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 NOVEMBRE 2009**

**Au point 5. Mesure 30026**, on devrait lire « Carl Gauthier informe la partie patronale qu'il n'y a pas cette année de nouvelles formations mises en place dans ses centres » au lieu de « Carl Gauthier informe la partie patronale qu'il n'y a pas cette année de nouvelles formations mises en place », puisque celui-ci ne peut répondre pour les autres centres. Annie Tremblay propose l'acceptation du procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2009.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2009**

**Au point 5. Mesure 30026**, Carl Gauthier informe la partie syndicale qu'il y a ajout de 2,5 à 5 heures d'enseignement par semaine pour les centres Henri-Bourassa (Albanel) et Le Parcours (Dolbeau-Mistassini) pour l'implantation du Renouveau pédagogique avec des groupes d'élèves réduits. Les heures ont été octroyées à Annie Simard. France Lapierre déplore le fait que peu d'enseignants pourront bénéficier des sommes allouées pour l'implantation du Renouveau pédagogique. De plus, elle mentionne à la partie patronale que très peu d'informations concernant les centres L'Envol (Roberval) et Le Retour (Saint-Félicien) sont données à la suite des questions posées par la partie syndicale.

**6. CAS D'UNE ENSEIGNANTE EN MULTI VERSUS INSCRIPTION SUR LISTE DE RAPPEL**

Annie Tremblay informe la partie syndicale qu'une enseignante, Christiane Dufour, aurait eu droit à un contrat partiel l'an passé. En janvier dernier, Annie Tremblay a rencontré l'enseignante pour l'informer que la commission scolaire lui accordait un contrat pour l'année scolaire 2008-2009. Annie Tremblay mentionne que cette enseignante sera inscrite sur la liste de rappel au 30 juin 2010.

**7. HEURES D'ÉTÉ (CLE)**

Annie Tremblay informe la partie syndicale concernant la problématique de l'an dernier au sujet de l'engagement des enseignants dans la spécialité « français » pour les heures d'été (CLE). Elle communiquera sous peu avec les enseignants inscrits sur la liste de rappel et la liste de suppléance afin d'avoir leur disponibilité pour les heures cet été. Si cette démarche s'avère infructueuse, Annie Tremblay communiquera avec la partie syndicale afin d'explorer d'autres solutions.

**8. HEURES DONNÉES À L'ÉDUCATION POPULAIRE**

Annie Tremblay mentionne que lorsqu'un enseignant détient un contrat à temps partiel et qu'on lui attribue des heures additionnelles à l'éducation populaire, à la condition qu'il y ait un lien avec le contrat, ces heures seront ajoutées au contrat. Par exemple, pour un enseignant qui possède un contrat partiel en anglais et à qui on donne des heures d'enseignement à l'éducation populaire dans le cadre d'un cours en conversation anglaise, ces heures seront ajoutées à son contrat.

**9. VARIA**

Aucun point n'est ajouté en varia.

**10. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre est prévue le 7 avril 2010 à 10 h 30 au centre administratif de Dolbeau-Mistassini.

**11. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h.